

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS DE SERVICE

Article 1 : APPLICATION ET OPPOSABILITÉ DES CONDITIONS GÉNÉRALES

1.1. Le fait de passer commande de prestations à la Société AutoClean Service (ci-après, **ACS**) implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes Conditions Générales.

1.2. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de ACS, prévaloir contre les Conditions Générales de Prestations de service.

Toute condition d'achat contraire du Client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à **ACS**.

1.3. En cas de force majeure, **ACS** est libérée de son obligation de délivrer sa prestation au client.

1.4. Le Client désigne toute personne physique ou morale, professionnelle ou consommateur, ayant commandé une ou plusieurs prestations décrites à l'article 3 ci-après.

Article 2 : OBJET

ACS a une activité de lavage écologique sans eau de véhicules automobiles dans les parkings, principalement à Paris, répartis sur les principaux arrondissements de la capitale.

ACS est à la tête de plus de vingt centres en propre.

Les présentes Conditions générales ont pour objet de fixer les conditions et modalités selon lesquelles **ACS** exécutera les prestations de service, décrites à l'article 3, commandées par le Client.

Article 3 – DESCRIPTION DES PRESTATIONS COUVERTES PAR LE CONTRAT

3.1 Les prestations proposées par ACS :

Service lavage :

- lavage extérieur,
- lavage intérieur
- lavage complet (Nettoyage de la carrosserie, Lavage des vitres intérieure et extérieure, lavage des jantes, aspirateur habitacle et coffre, nettoyage des plastiques intérieur et extérieur)

Services rénovation :

- Lustrage Carrosserie (à l'aide de produits de haute qualité et application manuelle) ;
- Nettoyage des sièges en tissu et des sièges en cuir ;
- Shampoing du coffre ;
- Shampoing de la moquette – Tapis ;
- Lavage VIP

Le détail de chacune de ces prestations est affiché dans chacun des centres **ACS** ainsi que sur le site internet d'**ACS** à l'adresse suivante : www.autocleanservice.fr

La liste des centres est également accessible sur le même site internet.

3.2 : Les abonnements annuels

3.2.1 : Offre EXCELLENCE

L'Offre Excellence, d'une durée d'un an, permet au Client de bénéficier de deux lavages complets par semaine au maximum, dans le centre de lavage dans lequel il a souscrit son abonnement (et seulement ce centre), pour un seul véhicule dont le numéro d'immatriculation est porté au dos de la carte qui lui est remise par **ACS**.

ACS s'engage à réaliser les Prestations comprises dans l'offre en 2heures maximum à compter de la présentation du véhicule au centre de lavage concerné.

ACS s'engage également à accorder systématiquement une réduction de 25% pour toute prestation demandée par le Client, non couverte par l'offre Excellence.

3.2.2 : Offre PLATINUM

Cet abonnement, d'une durée d'un an, permet au Client de bénéficier d'un lavage complet et d'un lustrage chaque jour (une fois par jour maximum) et d'un accès prioritaire à l'un quelconque des centres en propre ACS dont la liste est accessible sur le site internet d'ACS à l'adresse suivante : www.autocleanservice.fr

L'offre PLATINUM concerne le véhicule du Client dont le numéro d'immatriculation est porté au dos de la carte qui lui est remise par ACS.

ACS s'engage à réaliser les prestations comprises dans l'offre en 1 heure 30 minutes maximum à compter de la présentation du véhicule au centre de lavage choisi par le Client.

ACS s'engage également à accorder systématiquement une réduction de 25% pour toute prestation demandée par le Client, non couverte par l'offre PLATINUM.

ACS s'engage à lui accorder deux bons de nettoyage des sièges (tissu ou cuir) et six bons de lavage complets et lustrage.

4/ Prix

4.1. Les prestations sont fournies au tarif en vigueur au moment de la validation de la commande. Ils sont exprimés en euros et sont indiqués hors taxes et toutes taxes comprises.

4.2. Les prix des prestations, et les offres promotionnelles éventuelles, sont affichés dans chacun des centres ACS ainsi que sur le site internet d'ACS à l'adresse suivante : www.autocleanservice.fr

4.3. ACS se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment et d'actualiser, en conséquence, l'affichage au sein des centres et sur le site internet.

5/ Commandes

5.1 : Commande d'une prestation à l'unité

5.1.1 : Pour passer commande, le Client doit amener son véhicule à l'entrée du centre de lavage, à l'intérieur du parc de stationnement.

5.1.2 : Le prix du stationnement dans le parking au sein duquel est situé le centre de lavage, est à la charge du Client.

5.1.3 : Le personnel du centre d'ACS remplit un bon de commande avec le Client, précisant la prestation sollicitée, son prix, la date de prise en charge du véhicule, le numéro d'immatriculation, les coordonnées du Client

5.1.4 : Les commandes ne sont définitives que lorsque le bon de commande est signé par le Client, que la case « *je reconnais avoir pris connaissance et accepter sans réserve les conditions générales de vente affichées sur le centre de lavage et reproduites sur le site internet d'ACS à l'adresse suivante : www.autocleanservice.fr* » est cochée et que le prix de la prestation commandée est payé dans les conditions de l'article 6 ci-après.

5.2: Commande d'un abonnement

5.2.1 : L'offre EXCELLENCE ou l'offre PLATINIUM (ci-après, les abonnements) sont toutes deux souscrites par le Client sur l'un des centres de nettoyage ACS, en remplissant le même bon de commande que celui utilisé pour les commandes d'une prestation à l'unité, tel que décrit à l'article 5.1.3.

5.2.2 : Une carte d'abonnement est adressée au Client (carte EXCELLENCE ou carte PLATINUM selon le cas) au dos de laquelle est inscrit le(s) numéro(s) d'immatriculation du véhicule.

5.2.3 : A chaque demande de prestation, le Client titulaire d'un abonnement présente sa carte et un bon de commande est rempli, étant précisé que sur la case « prix » la mention « abonnement » sera indiquée.

6/ Conditions de paiement

6.1. Paiement d'une prestation à l'unité

6.1.1 : Le prix des prestations commandées à l'unité est payable comptant et d'avance au moment de la signature du bon de commande.

6.1.2 : Le paiement s'effectue soit en espèce, soit par chèque (avec présentation d'un justificatif d'identité), soit par carte bleue (tous nos centres sont équipés d'un terminal de paiement).

6.2. Paiement d'un abonnement

6.2.1 : Le prix d'un abonnement annuel est payable en totalité au comptant par tout mode de paiement.

Article 7 – Exécution des prestations

7.1 : Après signature du bon de commande, dans les conditions de l'article 5.1.3, le Client confie son véhicule et ses clés au personnel du centre **ACS**, aux fins de réalisation de la prestation.

7.2 : Le véhicule peut être déplacé au sein du parc de stationnement soit pour le garer le temps d'attente d'une place disponible au sein du centre de nettoyage, soit pour le garer après la prestation et libérer ainsi la place au sein du centre de nettoyage.

7.3 : Il est indiqué au Client, à titre indicatif, l'heure à laquelle il doit récupérer son véhicule, évaluée en fonction du planning du centre de nettoyage. Toutefois, **ACS** ne peut, en aucun cas, être tenue responsable dans l'hypothèse où l'horaire ne serait pas respecté.

7.4 : Les horaires d'ouverture des centres de lavage diffèrent selon les centres ; ils sont affichés dans chacun des centres et sont accessibles sur le site internet d'**ACS** à l'adresse suivante : www.autocleanservice.fr

7.5. Dans l'hypothèse où le Client ne serait pas venu chercher son véhicule avant la fermeture du centre, les modalités de récupération des clés, qui peuvent différer selon les centres, seront affichés dans chacun d'entre eux (par exemple, mise à disposition des clés auprès du gardien de parking ou dans un boîtier à code ...). Si aucune solution ne peut être trouvée, le Client devra récupérer son véhicule le lendemain, durant les heures d'ouverture du centre de lavage ; tout frais supplémentaire, notamment de transport, sera alors à la charge du Client.

Article 8 : RESPONSABILITE

8.1 : **ACS** s'engage à souscrire une assurance responsabilité civile auprès d'une compagnie solvable pour la réparation des dommages dont elle est civilement responsable du fait de l'intervention de son personnel.

8.2 : **ACS** ne peut en aucun cas être tenu pour responsable, des dommages qui auraient pour cause, même partielle, la défectuosité du véhicule du Client.

8.3 : **ACS** ne peut en aucun cas être tenue pour responsable, des dommages au véhicule du Client qui seraient causés par tous tiers et par tout événement présentant les caractéristiques de la force majeure.

8.4: Dans l'hypothèse où le véhicule du Client à nettoyer serait équipé de matériels d'une fragilité nécessitant une attention particulière, le client doit en informer **ACS** ; à défaut, il renoncerait à tout recours contre **ACS**.

8.5: D'une façon générale, le Client devra mettre son véhicule à la disposition d'**ACS** dans un état tel que le personnel d'**ACS** puisse exécuter les prestations dans des conditions normales. En conséquence, **ACS** ne sera pas responsable de l'enlèvement par erreur et de la disparition de tous objets ou documents se trouvant dans le véhicule.

8.6: Il appartient au Client de ne pas laisser dans le véhicule à nettoyer toute valeur en espèce, chèque ou effet de commerce, tout document confidentiel ou autre document de valeur ; dans le cas contraire, et à défaut d'information expresse du Client sur la présence de tels éléments dans le véhicule, la responsabilité d'**ACS** ne pourrait être engagée. Plus généralement, la responsabilité d'**ACS** ne peut être engagée en cas de disparition d'objets de valeur si leur présence dans le véhicule n'a pas été constatée au préalable par le responsable du centre de lavage.

8.7 : En cas de vol ou de perte des clefs du véhicule du Client, la responsabilité d'ACS sera strictement limitée au remplacement de ces objets.

Article 9 – DONNEES PERSONNELLES

Les Données collectées par ACS font l'objet d'un traitement informatique et sont traitées conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée le 6 août 2004.

Ces données sont destinées à la gestion du compte Client par ACS afin de satisfaire au besoin de la prestation. Le Client autorise également ACS à transférer ses données à des partenaires.

Le Client dispose d'un droit d'accès et de rectification qui le concerne et qu'il peut exercer sur demande écrite en contactant ACS à l'adresse suivante : 14, rue Robert Giraudineau – 94300 Vincennes.

Le Client peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

Article 10 – CONTESTATIONS

Toutes contestations sur la nature ou la qualité des prestations délivrées par ACS devra faire l'objet d'une dénonciation par le Client dans les vingt quatre heures du fait générateur de la contestation. Cette dénonciation devra impérativement être adressée à ACS par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante : 14, rue Robert Giraudineau – 94300 VINCENNES. Passé ce délai, ou en cas de non respect de la forme de la dénonciation, toute réclamation sera considérée comme nulle et non avenue

Article 11 – TRIBUNAL COMPETENT ET LOI APPLICABLE

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français.

Toutes les contestations relatives à leur interprétation ou à leur exécution seront, à défaut d'accord amiable, portées devant les tribunaux compétents du domicile du défendeur.